

CONGRES MAIAGE 2025

Vendredi 03 octobre 2025

Au PUY DU FOU

ASSEMBLEE GENERALE SNEA

Bernard Nucci, Président du SNEA, est invité à présenter le rapport moral du SNEA.

Comme chaque année, l'assemblée générale se tient dans le cadre du congrès de MAIAGE à laquelle notre syndicat est affilié.

En ce qui concerne le SNEA, les travaux de l'année ont été passionnantes avec toujours à l'esprit la volonté forte de défendre et promouvoir notre profession, et d'être reconnu comme un interlocuteur crédible de l'éco système du secteur. C'est un travail quotidien, qui aiguise notre attention sur chaque dossier, pour défendre les intérêts des adhérents quel que soit la taille des entreprises. Cela demande aux administrateurs du SNEA une vision à la fois proche du terrain, mais aussi plus globale, afin de se forger une vision de l'évolution du métier et d'être les fers de lances de la profession. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur implication et leur volonté de travailler pour la profession

RAPPORT MORAL

Avant tout, Je tiens à remercier les administrateurs du SNEA qui participent aux conseils d'administration trimestriels. Les voici :

- | | |
|--|--|
| 1. Bernard Nucci (Président) | 2. Daniel Flamme |
| 3. David Peralta (Vice-Président) | 4. Olivier Taxil |
| 5. Christophe Alary (Secrétaire) | 6. Ludovic Serraille (Vice-Président) |
| 7. Aurélie Potel (Trésorière) | 8. Nicolas Dessale |
| 9. Didier Limongi | 10. Thierry Guillou |
| 11. Nicolas Bultheel | 12. Loïc Canno |
| 13. David Drouin | 14. Franck Maillotte |
| 15. Jean-François Durand | |

Les axes de travail de l'année ont été les suivants :

- **QUALITASS** :

- Commission Technique ;

La mise à jour du contenu et de la forme est en cours de finalisation. L'analyse documentaire est facilitée pour le jury (Présentation organisée du dossier demandée aux candidats, documents à jour). De plus, l'audit va être systématisé pour un meilleur suivi et une progression des professionnels.

Lorsque les travaux seront finalisés, le contenu sera partagé dans le cadre d'un CA SNEA pour une présentation et échanger sur les ajustements potentiels à y introduire.

- Point d'avancement de la mise en place du GT avec l'ASTEE ;

Suite à une réunion avec Denis Snidaro, Président de la commission Assainissement de l'ASTEE et de Marie-Caroline Tiffay, l'animatrice du GT à l'ASTEE, une note pour trouver une voie de consensus sera proposée par le SNEA. En effet, les acteurs publics autour de la table veulent un guide de bonnes pratiques, ce qui est éloigné de l'objectif initial porté par le SNEA. Nous restons ouverts aux discussions mais un plan B est à envisager pour trouver une structure pour élaborer un document de reconnaissance externe partagé par les parties prenantes.

- **Groupe de Travail « Hygiène Immobilière »** :

Au cours des séances de travail suivies par des administrateurs assidus, 3 axes prioritaires sont ressortis sous l'angle de la sécurité :

1. Intervention en hauteur ;
2. Intervention en vide-sanitaire ;
3. Intervention en milieu occupé ;

Le premier axe de travail choisi consiste à traiter l'intervention en hauteur compte tenu d'événements récents notamment. Les travaux sont en cours de finalisation. L'objectif est de produire des fiches pratiques rappelant les éléments de sécurité propre aux interventions répertoriées.

A la suite de ce premier axe, les travaux sur l'intervention en vide-sanitaire occuperont l'ordre du jour des prochaines séances. La thématique de l'intervention en milieu occupé demandera une attention particulière car les cas de figures sont à cadrer pour une préparation en amont optimale.

- **Assainissement Non Collectif (ANC)** :

Au sein de l'AFNOR, les travaux de révision du DTU 64.1 arrivent en phase finale, véritable manuel des parties prenantes de l'ANC.

Le SNEA, étant reconnu comme le principal acteur de l'entretien de ces systèmes, est sollicité régulièrement pour orienter les travaux concernant l'entretien (par exemple sur la taille minimal des ouvertures / les étapes pour l'entretien).

La version finale est prévue pour 2026.

- **REUT :**

- Arrêté « Usages Urbains »

L'arrêté « Usages Urbains » devrait être publié sous peu. L'avis de l'ANSES a été transmis aux ministères. Une consultation des parties prenantes (dont fait partie MAIAGE) a été effectuée à l'automne 2024 pour amender la rédaction initiale de l'arrêté. Le rapport REUT commandé par MAIAGE a été transmis. Le parcours de l'arrêté passe par les institutions nationales dépendantes du ministère de la Transition Ecologique et du ministère de la Santé pour valider le contenu ;

- AFNOR : Commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles)

La commission RENC (Réutilisation des Eaux Non Conventionnelles) réunissant les groupes de travail de la commission Assainissement (P16E) et de la commission Eau Potable (P15P) travaillant sur cette thématique au sein de l'AFNOR a lancé ses travaux. Suite à la réunion de lancement (Mardi 18 Juin), il apparaît utile de suivre de près les travaux. Néanmoins, il faut être conscient du poids des acteurs du traitement de l'eau. Le groupe de travail n°2 est suivi tout particulièrement car il passe en revue les normes existantes (Europe et France) notamment celles liées à l'hydrocurage. Pour défendre l'intérêt de la profession, nous sommes en veille active.

- **GT SNEA/SYFFA**

Un groupe de travail avec le SYFFA a été créé pour traiter deux thématiques :

- Matériel et modes opératoires action maintenue ;
 - Surcharge sur les véhicules hydrocureurs ;

Les buts sont multiples :

- Développement-conception de systèmes et/ou de modes opératoires permettant de travailler en action maintenue (dans le respect de la réglementation) y compris en mono opérateur ;
 - Définir des préconisations et des attentes à destination des constructeurs pour permettre ce travail en action maintenue et d'éviter les surcharges véhicules ;

Enfin, quand ces points auront été débattus et réfléchis entre constructeurs et utilisateurs, il sera rappelé la réglementation et les bonnes pratiques aux adhérents pour travailler en sécurité et en respect avec la loi.

BILAN COMPTABLE 2024

Comme tous les syndicats, l'aspect financier est géré de façon globale au niveau fédéral. Les cotisations versées se répartissent de la manière suivante :

- 95% sont reversées pour participation aux frais communs (loyers, salaires, reprographie, charges... ;
 - 5% sont dédiées aux réserves propres du syndicat pour des dépenses spécifiques ;

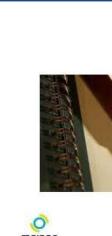
En 2024, les rentrées propres au syndicat se sont élevées à 20 437,58€. Les dépenses ont concerné principalement/

- La prise en charge des frais d'abonnements et de documentation (4 400€) ;

- La quote-part de la cotisation AFNOR (922€) ;
- La participation au colloque d'AMORCE (350€) (Réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, et de gestion durable de l'eau.) ;

L'excédent dégagé s'élève pour l'exercice 2024 à 14 765,58€ portant les réserves du syndicat à 277184,92€ inscrites au passif de MAIAGE et décide d'affecter l'excédent de 14 765,58€ au compte de report à nouveau créiteur.

Le bilan moral et le bilan comptable du SNEA sont approuvés à l'unanimité.

 <p>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SNEA</p> <p>Président: Bernard NUCCI</p> 	 <p>Conseil d'administration Mandat 2024 - 2027</p> <p>PRESIDENT Bernard Nucci</p> <p>VICE-PRESIDENT David Peralta</p> <p>VICE-PRESIDENT Ludovic Serraille</p> <p>SECRETAIRE Christophe Alary</p> <p>TRESORIERE Aurélie Potel</p> <p>Autres administrateurs Didier Limongi; Nicolas Buithiel; David Broux; Jean-François Durand; Daniel Franne;</p> <p>Oliver Taxi; Nicolas Dessale; Thierry Guillou; Loïc Cannio; Franck Molotte;</p> 																	
 <p>BILAN MORAL</p> <p>➤ QUALITASS</p> <ul style="list-style-type: none"> ASTEE: Objectif de construire avec les parties prenantes (domaine d'entre) un document sur les bases de QUALITASS ; Compte-rendu des échanges préalables Commission Technique: Finalisation des travaux sur la rénovation du dossier QUALITASS ;  	 <p>BILAN MORAL</p> <p>➤ Hygiène immobilière</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiches pratiques sur l'intervention en hauteur et sur toit-terrasse finalisées; Prochain objectif: Intervention en vide sanitaire et en milieu occupé; <p>➤ ANC</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision du DTU 64.1 qui régit les interventions des acteurs. Le SNEA participe activement pour la partie « Entretien » (diamètre des regards par exemple);  																	
 <p>BILAN MORAL</p> <p>➤ REUT</p> <ul style="list-style-type: none"> AFNOR: lancement de la commission REUT (Réutilisation des Faux Non conventionnelles), Flage 1 > travaux de compilation des normes existantes européennes et françaises. MAIAGE est en veille ; Ministère de la Transition Ecologique: Arrêté « Usages Urbains » dont l'hydraulique (Publication immédiate); MAIAGE a été consulté et l'étude REUT commandée au cabinet GAXIFEU pris en compte ;  	 <p>BILAN MORAL</p> <p>➤ GT SNEA/SYFRA</p> <ul style="list-style-type: none"> > Lancement des travaux en commun sur deux thématiques: <ul style="list-style-type: none"> La surcharge L'action maintenance <p>➤ ADHESION</p> <ul style="list-style-type: none"> > 2024: <ul style="list-style-type: none"> MB ASSAINISSEMENT S.E.A. SANOVIA ENVIRONNEMENT PIZZORNO > 2025: <ul style="list-style-type: none"> RAMERY ASSAINISSEMENT MAINTENANCE INDUSTRIELLE  																	
 <p>RAPPORT FINANCIER 2024</p> 	<p>RAPPORT FINANCIER COMpte DE RESULTATS 2024 SNEA</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>CHARGES (en €)</th> <th>PRODUITS (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Colloque Amorce</td> <td>350,00</td> </tr> <tr> <td>Abonnements documentation</td> <td>4400,00</td> </tr> <tr> <td>Cotisation 2024 (AFNOR)</td> <td>922,00</td> </tr> <tr> <td>Excédent de l'exercice</td> <td>14 765,58</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>20 417,58</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> </tr> <tr> <td></td> <td>20 237,58</td> </tr> </tbody> </table>  	CHARGES (en €)	PRODUITS (en €)	Colloque Amorce	350,00	Abonnements documentation	4400,00	Cotisation 2024 (AFNOR)	922,00	Excédent de l'exercice	14 765,58	TOTAL	20 417,58		TOTAL		20 237,58	
CHARGES (en €)	PRODUITS (en €)																	
Colloque Amorce	350,00																	
Abonnements documentation	4400,00																	
Cotisation 2024 (AFNOR)	922,00																	
Excédent de l'exercice	14 765,58																	
TOTAL	20 417,58																	
	TOTAL																	
	20 237,58																	
<p>RAPPORT FINANCIER BILAN 2024</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ACTIF (en €)</th> <th>PASSIF (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Céance MAIAGE</td> <td>277 184,92</td> </tr> <tr> <td>Réserves antérieures</td> <td>262 356,08</td> </tr> <tr> <td>Affection excéder 2023</td> <td>763,26</td> </tr> <tr> <td>Total des réserves</td> <td>262 419,94</td> </tr> <tr> <td>Excédent de l'exercice 2024</td> <td>14 765,58</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>277 184,92</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> </tr> <tr> <td></td> <td>277 184,92</td> </tr> </tbody> </table>  	ACTIF (en €)	PASSIF (en €)	Céance MAIAGE	277 184,92	Réserves antérieures	262 356,08	Affection excéder 2023	763,26	Total des réserves	262 419,94	Excédent de l'exercice 2024	14 765,58	TOTAL	277 184,92		TOTAL		277 184,92
ACTIF (en €)	PASSIF (en €)																	
Céance MAIAGE	277 184,92																	
Réserves antérieures	262 356,08																	
Affection excéder 2023	763,26																	
Total des réserves	262 419,94																	
Excédent de l'exercice 2024	14 765,58																	
TOTAL	277 184,92																	
	TOTAL																	
	277 184,92																	